

Vu pour être annexé à la délibération du 07/04/2022
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à La Ferté-Gaucher,
Le Président,

ARRETE LE : 28/06/2018
APPROUVE LE : 07/04/2022



Légende

Contexte :

- Surfaces en eau
- Mare à protéger
- Élément remarquable
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel à protéger (haie ...)
- Milieu d'intérêt écologique à protéger
- Espace boisé classé
- Secteur de protection de la ressource en eau
- Zone inondable
- Zone humide

- UA : Zone urbaine - Village et Replonges
- UB : Zone urbaine - Epinoche et Trou Bricard
- UL : Zone urbaine de loisirs
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - Vocation résidentielle
- 2AUX : Zone à urbaniser à long terme - Vocation économique
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

